



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 2 juillet 2013
18 heures 30

EM/AS/MG

N° 001564

Service Énergie /
Administration
Générale -
Conventions
d'autorisation de
travaux, de droit
d'usage et de droit de
passage pour
l'installation
d'équipements de
communications
électroniques à
intervenir avec la
Société Vacluse
Numérique

Affiché le :

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 2 juillet 2013 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL, M. Pierre BOYER, Mme Marie-Christine KADLER, Mme Véronique GACH, M. Jean-François DORE, M. Christophe CARMINATI, M. Bruno BOUSCARLE, Mme Jacqueline BAROT, Mme Isabelle PITON, Mme Solange BECERRA, M. Pierre ELY, Mme Caroline ALLENE, M. Etienne FOURQUET, M. Dominique MARIANI-VAUX, Mme Françoise RIPOLL, M. Thierry CARRELET, Mme Aurore SALETTI, Mme Amina ELKHATTABI, M. Yves JAOUEN, Mme Katherine COUZINET, M. Christian PANOT, M. Jean-Marie MARTIN, M. Jean-Louis de LONGEAUX, Mme Elise ISNARD, M. Patrick ESPITALIER

ONT DONNE PROCURATION : Mme Marie RAMBAUD donne pouvoir à M. Pierre ELY, M. Jean-Marc DESSAUD donne pouvoir à M. Etienne FOURQUET, Mme Hélène MARTINEZ donne pouvoir à Mme Solange BECERRA, M. José VINCENTELLI donne pouvoir à M. Jean-Marie MARTIN, Mme Leïla BECHICHE donne pouvoir à Mme Jacqueline BAROT, M. André LECOURT donne pouvoir à M. Christian PANOT, Mme Corinne PAIOCCHI donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

ABSENTS EXCUSES : Jean Pierre STOUVENEL

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Dans le cadre du déploiement du réseau public haut débit, la Société Vacluse Numérique doit procéder à l'installation et/ou à la pose d'équipements techniques.

Pour favoriser le déroulement de la fibre sur le territoire de la Commune d'Apt, il convient d'autoriser Vacluse Numérique à réaliser les travaux (droit de passage, droit d'usage) pour l'installation de fourreaux et câbles de fibre optique ainsi que des chambres de tirages.

Les sites concernés et les équipements concernés sont les suivants :

| Adresse | Section Cadastrale | Numéro | Surface cadastrale | Surface/utilisée par Vacluse Numérique |
|---------------------------------------|-----------------------|--------|-----------------------|---|
| 39 Rue Cely (Maison des Associations) | AW | 22 | 341 m ² | Armoires 3 m ² Chambre 2 m ² |
| Rue George Santoni | AN | 358 | 1545 m ² | Local technique 25 m ² |

Chaque parcelle fera l'objet d'une convention distincte.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Autorise, Monsieur le Maire à signer les deux conventions, ci-annexés, d'autorisation de travaux, de droit d'usage et de droit de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques avec Vacluse Numérique, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL